

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Énoncé de position du Conseil consultatif sur la condition de la femme au Nouveau-Brunswick février 2009

Beaucoup trop de citoyens dans ce pays d'abondance, dont un nombre croissant de travailleurs, n'arrivent pas à satisfaire leurs besoins essentiels et ne peuvent participer pleinement à la vie sociale et économique. Les femmes et les enfants comptent pour un pourcentage disproportionné de ce groupe, les femmes ayant généralement un salaire, des économies et des prestations de retraite moindres, ainsi qu'une plus grande part de travail non rémunéré et de responsabilités familiales.

Il n'y a pas de solution facile. L'actuelle mosaïque de programmes publics, d'initiatives sans but lucratif et d'œuvres de bienfaisance est loin de pouvoir, à elle seule, atténuer les symptômes de la pauvreté et se révèle encore plus impuissante en matière de prévention. Le Conseil consultatif plaide en faveur d'actions sur plusieurs fronts, notamment l'éducation, la formation, l'emploi, le salaire, les services de garde, les rentes de retraite et l'aide sociale. Ces dernières années, nous avons uni notre voix à toutes celles qui réclament une stratégie cohérente de réduction de la pauvreté - un plan d'action coordonné fondé sur les preuves qui vise non seulement les politiques d'aide sociale et le niveau de salaire minimum, mais un ensemble de dossiers interreliés, dont la politique fiscale, le soutien aux soignants et l'accès à la justice.

La réduction de la pauvreté doit devenir une partie intégrante des efforts visant à favoriser le développement économique et social durable des individus et des collectivités. Il est important pour la planification et l'élaboration des politiques, et il s'agit d'une question de justice. Le plan doit prendre en considération les réalités différentes des femmes et des hommes, ainsi que de divers groupes de femmes et d'hommes et doit compter parmi ses objectifs fondamentaux l'égalité entre les femmes et les hommes. En plus de mettre en place une série intégrée de politiques de réduction de la pauvreté, nos gouvernements doivent fixer des objectifs particuliers, recueillir des données et assurer un suivi des résultats.

Afin d'élaborer une stratégie pour le Nouveau-Brunswick, nous pouvons puiser dans une riche banque de recherches stratégiques, tirer des leçons d'initiatives mises en oeuvre ailleurs, et profiter de l'expertise des organismes de développement communautaire et de justice sociale, des dispensateurs de services de première ligne et des gens vivant dans la pauvreté.

CONTEXTE

Portrait de la pauvreté et de l'iniquité en matière de revenu

Il n'existe aucun seuil de pauvreté officiel au Nouveau-Brunswick ni au Canada. Il n'y a aucun consensus par rapport à la façon de déterminer qui est pauvre et de mesurer le degré et la durée de la pauvreté. Il n'existe pas non plus de moyen tout à fait satisfaisant de le faire¹.

¹ Pour en savoir davantage sur les méthodes et les débats liés à la mesure de la pauvreté, on peut consulter, par exemple, Conseil national du Bien-être social, *Définition des seuils de pauvreté les plus utilisés au Canada* (juin 2003), en ligne : <http://www.ncwcnbes.net/documents/researchpublications/OtherFactSheets/PovertyLines/2003DefinitionsPovertyLinesFRE.htm>; Philip Giles, *Mesure du faible revenu au Canada* (Ottawa : Statistique Canada, 2004),

La mesure statistique la plus couramment utilisée est celle des seuils de faible revenu (SFR) de Statistique Canada, selon lesquels une personne à faible revenu est une personne vivant dans une famille dont les frais de nourriture, de logement et d'habillement représentent une proportion de son revenu atteignant 20 % de plus que dans le cas d'une famille moyenne comptant le même nombre de personne et vivant dans une localité d'une taille comparable.

Statistique Canada produit et met à jour annuellement deux séries de seuils de faible revenu à partir du revenu total, y compris les paiements de transfert (comme la pension de la Sécurité de la vieillesse, les crédits pour la TPS, les prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale). L'un des calculs porte sur le revenu *avant* impôt et le second, sur le revenu *après* impôt. Les données calculées à partir du revenu après impôt génèrent des taux de pauvreté moins élevés que celles qui portent sur le revenu avant impôt. Les cycles et les tendances demeurent toutefois semblables au fil du temps².

Les deux types de données sont utiles: les données liées au revenu avant impôt mettent en évidence la façon dont le marché du travail contribue aux iniquités salariales, tandis que les données ayant trait au revenu après impôt démontrent la mesure dans laquelle les politiques fiscales contribuent à la redistribution du revenu et à la réduction des écarts en matière de revenus gagnés.

À titre d'exemple, les personnes et les familles suivantes sont considérées comme étant à faible revenu, selon les SFR de Statistique Canada pour 2006 :

- Une personne seule dont le revenu est inférieur aux seuils suivants :

Avant impôt : 18 257 \$ dans une grande ville de la taille du Grand Saint John ou de Moncton, 16 603 \$ dans une municipalité de moins de 30 000 habitants et 14 593 \$ en milieu rural.

Après impôt : 14 857 \$ dans une grande ville de la taille du Grand Saint John ou de Moncton, 13 152 \$ dans une municipalité de moins de 30 000 habitants et 11 492 \$ en milieu rural.

- Un chef de famille monoparentale avec un enfant ou un couple sans enfant dont le revenu est inférieur aux seuils qui suivent :

Avant impôt : 22 728 \$ dans une grande ville, 20 668 \$ dans une petite municipalité et 18 168 \$ en milieu rural.

Après impôt : 18 082 \$ dans une grande ville, 16 008 \$ dans une petite municipalité et 13 897 \$ en milieu rural

- Une famille de quatre dont le revenu est inférieur aux seuils qui suivent :

Avant impôt : 33 925 \$ dans une grande ville, 30 851 \$ dans une petite municipalité et 27 118 \$ en milieu rural.

Après impôt : 28 091 \$ dans une grande ville, 24 867 \$ dans une petite municipalité et 21 728 \$ en milieu rural.

Près d'un Néo-Brunswickois sur dix, ce qui représente 67 000 personnes, vivait dans la pauvreté en 2006 selon les données après impôt (si l'on considère les chiffres avant impôt, la proportion

en ligne : <http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?lang=fra&catno=75F0002M2004011> ; Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux, *Déterminer le seuil de la pauvreté selon le genre* (Ottawa : ACTS, 2004), en ligne : http://www.casw-acts.ca/advocacy/gendering_f.pdf

² Les SFR avant impôt et après impôt pour 2006 et 2007 figurent sur le site Web du Conseil national du bien-être social, <http://www.ncwcnbes.net/fr/research/povertylines/relatedfactsheets.html>

était de 14 %, soit 100 000 personnes). Ces données sont à peine en deçà de la moyenne nationale, qui se situe à 11 % pour l'ensemble de la population canadienne selon les chiffres après impôt, et à 15 % selon les résultats avant impôt. Voici la répartition de la population à faible revenu selon l'âge et le sexe³ :

- 16 000, soit 24 %, sont des enfants de moins de 18 ans (avant impôt : 23 000, soit 23 %);
- 26 000, soit 39 %, sont des femmes de 18 à 64 ans (avant impôt : 35 000, soit 35 %);
- 22 000, soit 33 %, sont des hommes de 18 à 64 ans (avant impôt : 30 000, soit 30 %);
- on estime que 3 000, soit 4 %, sont des personnes âgées, principalement des femmes (avant impôt : 11 000, soit 11 %, dont 9 000 femmes).

En tout, environ 16 000 enfants néo-brunswickois, soit 11 % de la population âgée de moins de 18 ans, vivent sous le seuil après impôt de la pauvreté. Ce pourcentage a connu une baisse par rapport au sommet de 20 % qu'il avait atteint au milieu des années 1990. Toutefois, on constate peu d'amélioration dans la dernière décennie. Si l'on considère les seuils avant impôt, ce taux s'élevait à 16 % en 2006. Le taux de pauvreté global des enfants au Nouveau-Brunswick est actuellement égal à la moyenne nationale⁴.

Il nous faut davantage de données sur le degré et la durée de la pauvreté. Quel revenu supplémentaire faut-il aux personnes vivant dans la pauvreté pour atteindre, à tout le moins, le seuil de la pauvreté et combien de temps les gens demeurent-ils dans la pauvreté? En raison de la taille réduite des échantillonnages au Nouveau-Brunswick, il est possible que les données liées à certains segments de la population ne soient pas publiées en raison du peu de fiabilité que leur accorde Statistique Canada. En moyenne, les personnes à faible revenu âgées de moins de 65 ans et vivant seules ont un revenu très inférieur au seuil de la pauvreté. Les femmes de moins de 65 ans auraient besoin de 6 000 \$ de plus par année pour atteindre le seuil de la pauvreté de 2006 après impôt. Quant aux hommes de moins de 65 ans, il leur faudrait 6 400 \$ de plus⁵.

Des études portant sur le tableau plus général de l'iniquité en matière de revenus révèlent un écart croissant entre les riches et les pauvres au Canada⁶. Un récent rapport de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) conclut que les riches au Canada « sont particulièrement riches par rapport à leurs homologues des autres pays » et que dans les dix dernières années, le fossé qui les sépare des personnes à moyen et à faible revenu n'a fait que s'accroître⁷. L'OCDE pointe du doigt les politiques fiscales et sociales du Canada : le Canada investit moins dans les programmes de soutien du revenu et offre moins de secours

³ Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada, 1976 à 2006*, en ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/13f0022x/13f0022x2006000-fra.htm>

⁴ Le taux de pauvreté infantile maximal en 2006 atteignait 16 % en Colombie-Britannique et le taux minimal, 4 % à l'Île-du-Prince-Édouard (après impôt). Voir Campagne 2000, *Rapport 2008 sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada* (2008), pdf: [Pour assurer la sécurité familiale en ces temps incertains, il faut s'attaquer au déficit social du Canada](#)

⁵ Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada*, Tableau 804, en ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/13f0022x/13f0022x2006000-fra.htm>

⁶ Voir, par exemple, David A. Green et Kevin Mulligan, *Canada's Rich and Poor: Moving in Opposite Directions* (Toronto : Canadian Centre for Policy Alternatives, 2007), en ligne (en anglais seulement) : <http://www.growinggap.ca/node/92> ; Andrew Heisz, *Inégalité et redistribution du revenu au Canada : 1976 à 2004* (Ottawa : Statistique Canada, mai 2007), en ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2007298-fra.htm> ; Kimberly Tran et Ronald Colman, *Financial Security and Debt in Atlantic Canada* (Halifax: GPI Atlantic, septembre 2008), en ligne (en anglais seulement) : http://www.gpiatlantic.org/releases/pr_livdebt.htm

⁷ OCDE, *Croissance et inégalités : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, note par pays pour le Canada (Paris : OCDE, 2008), en ligne (la note par pays pour le Canada n'existe qu'en anglais) : <http://www.oecd.org/dataoecd/44/48/41525292.pdf>

financier direct aux personnes sans emploi et aux familles à faible revenu que la plupart des pays membres de l'OCDE, qui constituent une trentaine des nations les plus industrialisées au monde.

L'importance du genre/sexe et d'autres variables

Le poids de la pauvreté et du faible revenu se répercute sur certains groupes :

- Quarante-trois pour cent des femmes de 18 à 64 ans vivant seules ou avec des personnes autres que des membres de leur famille au Nouveau-Brunswick et 31 % de leurs homologues masculins (31 % pour le Canada) ont un revenu inférieur au seuil de la pauvreté. Ce taux a connu très peu d'amélioration au cours de la dernière décennie (37 % pour le Canada).
- Bien que le taux ait généralement baissé dans la dernière décennie, 31 % des familles monoparentales dirigées par une femme au Nouveau-Brunswick (par rapport à 28 % au Canada) vivent toujours sous le seuil après impôt de la pauvreté.
- 22 % des enfants d'identité autochtone de moins de 15 ans vivant hors réserve au Nouveau-Brunswick (28 % pour le Canada) vivaient sous le seuil après impôt de la pauvreté, par rapport à 12 % (13 % pour le Canada) chez les enfants non autochtones (taux respectifs avant impôt de 31 % et de 17 %). Près de la moitié des femmes néo-brunswickoises d'identité autochtone âgées de 15 ans et plus vivant hors réserve et qui vivaient seules étaient sous le seuil après impôt de la pauvreté, par rapport à 23 % des femmes non autochtones (35 % des hommes d'identité autochtone; 24 % des hommes non autochtones). Plus d'une femme néo-brunswickoise d'identité autochtone âgée de 15 ans ou plus sur trois (36 %) ayant un revenu (comprend population vivant dans et hors des réserves) a déclaré en 2005 un revenu total inférieur à 10 000 \$, par rapport à 26 % des femmes non autochtones (33 % des hommes d'identité autochtone et 17 % des hommes non autochtones)⁸.
- 35 % des Néo-Brunswickoises atteintes d'un handicap ayant déclaré un revenu avaient un revenu annuel total inférieur à 10 000 \$ en l'an 2000. Ce pourcentage est de 33 % chez les femmes non atteintes d'un handicap, de 25 % chez les hommes atteints d'un handicap et de 19 % chez les hommes non atteints d'un handicap. Le revenu total moyen des Néo-Brunswickoises de 15 ans et plus atteintes d'un handicap était de 15 532 \$ en l'an 2000. La même année, le revenu total moyen des femmes non atteintes d'un handicap était de 19 759 \$, celui des hommes atteints d'un handicap se chiffrait à 23 320 \$ et celui des hommes non atteints d'un handicap atteignait 30 015 \$ (revenu avant impôt)⁹.

Les femmes et les enfants, et certains groupes de femmes et d'enfants en particulier, sont davantage vulnérables à la pauvreté que les hommes. Parmi les facteurs contributifs figurent la dépendance économique engendrée par le mariage ou par d'autres relations personnelles, une plus grande part de travail non rémunéré et de responsabilités familiales, de même qu'un salaire, des économies et des prestations de retraite moindre. Le taux de pauvreté est continuellement

⁸ Statistique Canada, Recensement de 2006, profil d'intérêt spécial, numéro au catalogue 97-564-XCB2006002, en ligne :

<http://www12.statcan.ca/francais/census06/data/profiles/sip/RetrieveProductTable.cfm?TPL=RETR&ALEVEL=3&APATH=3&CATNO=&DETAIL=0&DIM=&DS=99&FL=0&FREE=0&GAL=0&GC=99&GK=NA&GRP=0&PS=&METH=0&ORDER=1&PID=97446&PTYPE=97154&RL=0&S=1&ShowAll=No&StartRow=1&SUB=0&Temporal=2006&Theme=73&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF>

⁹ Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités*, 2001, Éducation, emploi et revenu des adultes handicapés : Tableaux, numéro au catalogue 89-587-XWE, en ligne :

<http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=89-587-X&lang=fra>

élevé chez les femmes monoparentales et chez les autres femmes sans conjoint. Les femmes autochtones, handicapées, nouvelles arrivantes, les femmes ayant des problèmes de toxicomanie ou des démêlés avec la justice sont encore plus vulnérables à la pauvreté que les autres femmes.

Le Canada a essuyé des critiques de la part d'organismes des Nations Unies, comme le Comité chargé de veiller à l'observation de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), un traité international signé par le Canada en 1981, quant aux taux élevés de pauvreté qui persistent chez certains groupes, particulièrement chez les femmes autochtones, les femmes appartenant à une minorité visible et les femmes monoparentales¹⁰.

Les femmes vivent la pauvreté différemment et doivent affronter, alors qu'elles luttent pour se sortir de la pauvreté, des contraintes différentes de celles des hommes. La pauvreté peut rendre les femmes davantage vulnérables à la violence et susceptibles de demeurer dans des relations abusives. Une adolescente qui n'arrive pas à se payer la contraception, la contraception d'urgence ou l'avortement peut subir les conséquences d'une grossesse pour des années à venir, y compris des emplois à faible salaire faute d'accès aux services de garde et aux autres mesures de soutien. Une femme pourrait compléter la formation pour un emploi bien payé dans les métiers à prédominance masculine, mais se voit obligée de démissionner en raison de la discrimination ou de l'harcelement sexuel en milieu du travail.

Bien que les femmes participent massivement au marché du travail et soient aussi scolarisées que les hommes, leur salaire moyen demeure considérablement inférieur à celui de leurs homologues masculins. L'actuel écart salarial horaire de 14 % et l'écart annuel de 25 % se traduisent par des rentes de retraite et des économies moins élevées pour les femmes¹¹. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à occuper des emplois à prédominance masculine et des postes comportant un niveau plus élevé de responsabilité, mais il y a toujours peu de femmes dans les secteurs des métiers et technique, qui offrent des emplois mieux rémunérés. La plupart des emplois traditionnellement occupés par les femmes sont moins bien rémunérés et n'ont pas fait l'objet d'une évaluation des postes ni d'ajustement salarial.

Une histoire de réussite

Les femmes âgées de plus de 65 ans ont constitué, de tout temps, l'un des segments de la population les moins nantis en raison de leur faible participation au marché du travail, étant donné leur rôle de mère au foyer à plein temps, à temps partiel ou de façon intermittente et leur salaire moins élevé, ce qui se traduit par des rentes de retraite gouvernementales et privées moins généreuses.

Grâce, en partie, à des programmes comme la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti et les lois touchant le partage des biens matrimoniaux, la situation économique des femmes âgées s'est grandement améliorée. Le taux de pauvreté chez les femmes de plus de 65 ans a considérablement diminué depuis 1980. À l'époque, ce taux s'élevait à 19 %, et à 51 % chez les femmes âgées vivant seules au Nouveau-Brunswick, utilisant les données après impôt.

¹⁰ Voir Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), 42^e session, 20 octobre – 7 novembre 2008, Observations et recommandations pour le Canada, en ligne (en anglais seulement) : <http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm>

¹¹ L'écart des salaires horaires est déterminé en comparant le salaire horaire moyen des femmes et celui des hommes, pour toutes les catégories de travailleurs, à temps partiel et à temps complet, âgés de 15 ans et plus; Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0072; Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada, 1976 à 2006*, numéro au catalogue 13F0022XIE, à <http://www.statcan.gc.ca/pub/13f0022x/13f0022x2006000-fra.htm>

En 2006, le taux de pauvreté chez les femmes âgées vivant seules n'était plus que de 11 % (avant impôt : 41%), par rapport à 4 % pour l'ensemble des femmes âgées (avant impôt : 17%) et à moins de 1 % pour l'ensemble des hommes âgés (avant impôt : 4% ; il est à noter qu'il n'existe aucune donnée fiable avant impôt en ce qui a trait aux hommes vivant seuls, mais taux avant impôt : 19%)¹².

Néanmoins, le revenu des femmes âgées demeure considérablement inférieur à celui des hommes âgés. En moyenne, les femmes de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick avaient un revenu qui équivalait à 63 % du revenu moyen des hommes âgés (soit 37 % de moins) en 2006. Cet écart est plus marqué qu'en 1985, alors que le revenu moyen des femmes âgées atteignait 75 % de celui des hommes âgés¹³.

Aide sociale : Une composante du problème et de la solution

Pour plus d'un, la pauvreté signifie une vie de dépendance à l'aide sociale. Environ six Néo-Brunswickois à faible revenu sur dix vivent de l'aide sociale¹⁴. Près de 60 % de tous les ménages recevant des prestations d'aide sociale sont dirigés par une femme. Les familles monoparentales, pour la plupart dirigées par une femme, représentent le quart des ménages vivant de l'aide sociale¹⁵.

Les prestations d'aide sociale demeurent en deçà des véritables coûts de subsistance et sont très inférieures au seuil de la pauvreté dans la plupart des provinces. Les normes nationales en matière d'aide sociale ont été délaissées vers le milieu des années 1990, lorsque des subventions globales du gouvernement fédéral en matière d'aide sociale, de santé et d'éducation postsecondaire ont remplacé le partage moitié-moitié des coûts liés aux programmes provinciaux d'aide sociale¹⁶. En octobre 2008, en procédant à l'évaluation du respect des engagements du Canada en matière d'égalité des femmes, le Comité des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a exigé que le Canada refasse rapport, un an plus tard, sur les mesures qu'il aura mises en œuvre pour s'attaquer à la pauvreté chez les femmes. Le Comité CEDAW a insisté sur l'urgence avec laquelle des mesures devaient être mises en place. Il a en outre recommandé une hausse du financement de l'aide sociale, l'instauration de normes nationales, de même que des mesures de surveillance visant à garantir l'utilisation, par les gouvernements provinciaux et territoriaux, des sommes dévolues de façon à répondre aux besoins des groupes de femmes les plus vulnérables¹⁷.

Les prestations d'aide sociale du Nouveau-Brunswick comptent parmi les moins élevées au pays et représentaient en 2006 de 23 % à 82 % des seuils de faible revenu après impôt de Statistique Canada pour les personnes habitant les plus grands centres urbains de la province¹⁸. Les

¹² Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada, 1976 à 2006*, en ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/13f0022x/13f0022x2006000-fra.htm>

¹³ Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada, 1976-2006*, en ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/13f0022x/13f0022x2006000-fra.htm>

¹⁴ Selon le volume de cas de l'aide sociale (nombre total de bénéficiaires) pour 2006 et les données de faible revenu après impôt de Statistique Canada pour 2006. Ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick, *Nombre mensuel moyen de dossiers et de bénéficiaires 2006-2007*, à : <http://www.gnb.ca/0017/statistics/06-07-f.asp>. Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada, 1976-2006*, en ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/13f0022x/13f0022x2006000-fra.htm>

¹⁵ Janvier 2009, ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick, *Profil du volume de cas janvier 2009*, en ligne : <http://www.gnb.ca/0017/statistics/cp0109-f.asp>

¹⁶ Ken Battle, Sherri Torjman et Michael Mendelson, *The Forgotten Fundamentals* (Ottawa : Institut Caledon des politiques sociales, décembre 2008), en ligne (en anglais seulement) : <http://www.caledoninst.org>

¹⁷ Voir les observations et recommandations pour le Canada, en ligne (en anglais seulement) : <http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm>

¹⁸ Conseil national du bien-être social, *Revenus de bien-être social, 2006 et 2007* (2008), Tableau 2.2 – a, à <http://www.ncwcnbes.net/fr/home.html> Le calcul des prestations d'assurance sociale comprend l'aide

personnes qui se retrouvent dans la pire situation sont les gens vivant seuls et réputés aptes au travail. Comme le total de leurs prestations annuelles ne s'élève qu'à 3 488 \$, un manque à gagner de plus de 11 000 \$ les sépare du seuil de la pauvreté. Le montant total des prestations d'aide sociale annuelles d'une personne handicapée, soit 8 111 \$, ne représente que 55 % de ce qui lui faudrait pour atteindre le seuil de pauvreté, ce qui représente un manque à gagner de près de 7 000 \$. Le total des prestations que reçoit un chef de famille monoparentale avec un enfant représente 82 % du montant qui lui permettrait d'atteindre le seuil de la pauvreté, ce qui constitue un manque à gagner de plus de 3 000 \$. Un couple ayant deux enfants reçoit, pour sa part, 66 % de ce qui lui faudrait pour atteindre le seuil de la pauvreté. Le manque à gagner, dans ce cas, se situe à près de 10 000 \$.

Les prestataires d'aide sociale se retrouvent en outre dans un labyrinthe de règles et de procédures complexes et incohérentes, aux prises avec des politiques et des combinaisons de programmes qui risquent d'avoir des effets punitifs sur les personnes qui cherchent à s'en sortir. Un nouvel emploi peut entraîner la cessation de mesures relevant de divers programmes, comme les prestations d'aide sociale, le logement social et les subventions pour les services de garde.

Songeons également à la politique sur l'unité économique, ou sur le revenu du ménage, qui en décourage plus d'un à partager un logement de peur de voir leurs prestations diminuer, voire disparaître¹⁹. En vigueur depuis 1995, cette politique compte les revenus de toutes les personnes qui partagent un logement pour déterminer l'admissibilité à un seul cheque d'aide sociale et invente ainsi des relations d'interdépendance et d'obligation légale qui n'existe pas dans la réalité. Elle décourage l'entraide entre les personnes en difficulté et empêchent la partage des ressources qui pourraient alléger le poids de la pauvreté.

Des groupes communautaires, comme l'Urban Core Support Network de Saint John et le Comité des 12 de la Péninsule acadienne, œuvrent auprès des démunis afin de cibler les obstacles existants dans le système — dont le manque de coordination entre les programmes et les ministères, qui constitue une entrave de taille — et offrent de l'information afin d'aider les personnes à faible revenu à naviguer à travers ces dédales de règles et de procédures²⁰.

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, qui a parcouru tout le pays en 2008 pour se pencher sur la pauvreté, le logement et l'itinérance dans les villes canadiennes, en est venu à la conclusion que les systèmes de soutien du revenu dont dispose actuellement le Canada ne fonctionnent pas et que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont trop compartimentés pour offrir des solutions efficaces²¹.

Les travailleurs à faible revenu

Bon nombre des démunis travaillent à plein temps, ou combinent emplois à temps partiel ou saisonniers, tout en assumant des frais supplémentaires liés au transport et à la garde des enfants. En 2006, près de deux enfants démunis sur trois au Canada (64 %) vivent dans une

sociale, les mesures d'aide sociale supplémentaires, comme l'aide à l'hébergement et aux études, la prestation fiscale canadienne pour enfants, la prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick et le crédit pour la TPS. Les bénéficiaires peuvent également avoir accès à une protection en matière de santé et à des subventions pour les frais de garde et le logement.

¹⁹ Ministère du développement sociale du N.-B., « Politique sur le revenu du ménage » dans *Manuel des politiques de SFC*, en ligne : <http://www.gnb.ca/0017/Policy%20Manual/POL-F/policy4F.htm#household>

²⁰ Voir, par exemple, UCSN, *Responding to the Voices of Poverty* (juillet 1998) et *Responding to the Voices of Poverty...6 Years Later* (octobre 2004); UCSN, *La solution du casse-tête : un guide pour l'aide au revenu* (2002), en ligne : <http://www.acswccf.nb.ca/french/acsw3.asp#documents>; Comité des 12 pour la justice sociale, *Faire appel sans avoir peur* (2004); *Des droits tenus secrets* (2003), en ligne : <http://www.acswccf.nb.ca/french/acsw3.asp#documents>

²¹ *Pauvreté, logement et sans-abrisme : Enjeux et Options*, Premier rapport du sous-comité sur les villes du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie (juin 2008), en ligne : http://www.parl.gc.ca/common/Committee_SenRep.asp?Language=F&Parl=39&Ses=2&comm_id=47

famille où les parents cumulent divers emplois atypiques pour se constituer un revenu de travailleur à temps plein²².

Un emploi annuel à plein temps rémunéré au salaire minimum ne garantit en rien une vie exempte de pauvreté. Le salaire minimum au Nouveau-Brunswick, qui se situe actuellement à 7,75 \$ de l'heure, est le moins élevé au Canada. Il n'équivaut qu'à 44 % du salaire horaire moyen de la province²³. Même lorsque la seconde augmentation de 0,25 % prévue entrera en vigueur en 2009, un travailleur occupant en emploi annuel à plein temps rémunéré au salaire minimum ne gagnera que 17 160 \$ par année, ce qui demeure bien en deçà du seuil de la pauvreté dans la plupart des cas²⁴.

Le salaire minimum au Nouveau-Brunswick, comme dans le reste du Canada, augmente à des intervalles irréguliers, sans égard aux seuils de faible revenu de Statistique Canada, au salaire moyen ou à toute autre norme. Les taux demeurent peu élevés et ne sont pas indexés au coût de la vie. Le pouvoir d'achat s'est donc amoindri au fil des ans²⁵. Un mouvement croissant de groupes réclame une intervention gouvernementale pour la mise en place d'un salaire minimum vital, ou d'un salaire suffisant, afin d'éviter que les adultes occupant un emploi à plein temps ne se retrouvent sous le seuil de la pauvreté²⁶.

Lorsque les gouvernements ont des réticences à exiger le versement d'un salaire minimum vital auprès des employeurs, ils doivent souvent subventionner les bas salaires. Par exemple, le gouvernement du Nouveau-Brunswick verse un Supplément au revenu gagné pouvant atteindre 250 \$ aux familles ayant des enfants de moins de 18 ans à la maison, lorsque le revenu familial de l'année précédente se situe en deçà de 25 921 \$. Durant l'exercice financier 2007-2008, environ six familles monoparentales sur dix ayant des enfants de moins de 18 ans à la maison (ce qui représente plus de 12 000 familles) ont été admissibles à ce supplément, de même qu'environ 4 000 familles biparentales (soit 8 %)²⁷.

Les femmes sont surreprésentées parmi les travailleurs à faible revenu. Près de 8 000 femmes âgées de 15 ans et plus (soit 5 % de toutes les travailleuses et 61 % de tous les travailleurs au salaire minimum de la province) travaillaient au salaire minimum au Nouveau-Brunswick en 2006. Moins de la moitié (39 %) des travailleuses au salaire minimum sont des adolescentes. Près de quatre sur dix (37 %) sont âgées de 20 à 44 ans et une sur quatre a 45 ans et plus. Par contre,

²² Voir Campagne 2000, *Rapport 2008 sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada* (2008), p. 3, PDF : [Pour assurer la sécurité familiale en ces temps incertains, il faut s'attaquer au déficit social du Canada](#)

²³ Le salaire horaire moyen pour les personnes de 15 ans et plus des deux sexes au Nouveau-Brunswick en 2008 était de 17,79 \$, soit le deuxième plus bas au Canada. Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0072, en ligne : <http://www.statcan.gc.ca>

²⁴ Selon un calcul de 8,25 \$ pour 40 heures par semaine, 52 semaines. Le salaire minimum sera majoré à 8 \$ le 15 avril 2009, et à 8,25 \$ le 1er septembre 2009.

²⁵ Institut Caledon des politiques sociales, *Minimum Wages in Canada : A Statistical Portrait with Policy Implications* (janvier 2003); Stuart Murray et Hugh Mackenzie, *Bringing Minimum Wages Above the Poverty Line* (Canadian Centre for Policy Alternatives, mars 2007), en ligne (en anglais seulement) : <http://www.policyalternatives.ca/index.cfm?act=news&call=1585&pa=F2ED34D4&do=Article>

²⁶ Voir à titre d'exemple, Stuart Murray et Hugh Mackenzie, *Bringing Minimum Wages Above the Poverty Line* (Canadian Centre for Policy Alternatives, mars 2007), en ligne (en anglais seulement) : <http://www.policyalternatives.ca/index.cfm?act=news&call=1585&pa=F2ED34D4&do=Article> ; Vibrant Communities Canada, "Living Wage Learning Initiative", en ligne (en anglais seulement) : <http://tamarackcommunity.ca/g2s323.html> ; Public Interest Alberta, "Living Wage", en ligne (en anglais seulement) : www.pialberta.org/program_areas/living_wage ; Collectif pour un Québec sans pauvreté, communiqué de presse « Elections québécoises 2008 - Lutter contre la pauvreté pour sortir de la crise », en ligne : <http://www.cnw.ca/fr/releases/archive/November2008/24/c3301.html>

²⁷ Agence des douanes et du revenu du Canada; Statistique Canada, Recensement de 2006, numéro au catalogue 97-553-XCB2006022, en ligne : <http://www.statcan.gc.ca>

près de 60 % des hommes travaillant au salaire minimum au Nouveau-Brunswick sont des adolescents. Près de la moitié (47 %) des travailleuses au salaire minimum de la province et 35 % de leurs homologues masculins travaillent à plein temps²⁸. Ces proportions sont sensiblement les mêmes que ce que l'on constate dans l'ensemble du Canada. Toutefois, le Nouveau-Brunswick compte davantage de travailleuses au salaire minimum à plein temps et plus âgées²⁹.

En raison des règles de couverture et des niveaux de prestations de l'assurance-emploi, de nombreuses personnes sans emploi au Canada, surtout des femmes, sont laissées pour compte malgré les contributions qu'elles ont versées. Beaucoup plus de femmes que d'hommes ne sont pas admissibles à des prestations ordinaires d'assurance-emploi, puisqu'elles n'ont pas accumulé le nombre d'heures requis au cours des douze mois précédents. Cela découle du fait que des femmes sont plus susceptibles que les hommes d'occuper des emplois atypiques – temps partiel, occasionnel ou à contrat, ou travail indépendant – et de s'absenter du marché de travail afin d'assumer des responsabilités familiales. Seulement 32% des chômeuses et 40% des chômeurs au Canada sont admissibles au programme d'Assurance-emploi en 2004. Presque un sur trois (29%) des chômeuses et un sur cinq (21%) des chômeurs au N.-B. n'avaient pas droit aux prestations d'AE en 2004³⁰.

L'écart entre les femmes et les hommes a grandi depuis 1996, lorsque les changements au programme d'AE ont limité l'accès aux prestations en augmentant le nombre d'heures pour en être admissible. Le niveau de prestations est également trop bas, surtout pour les femmes qui gagnent des salaires moins élevés que les hommes, et la période d'attente de deux semaines est pénible pour bien des gens qui perdent leurs emplois.

Par ailleurs, le programme actuel de prestations de maternité et parentales est inadéquat. L'un ou les deux parents peuvent avoir droit à un congé allant jusqu'à 52 semaines et recevoir des prestations d'Assurance-emploi. Cependant, bon nombre de femmes, dont les travailleuses indépendantes, saisonnières et à temps partiel, ne sont pas admissibles aux prestations ou ne peuvent subvenir à leurs besoins en ne recevant que 55 % de leur salaire habituel³¹.

Comme plus de trois quarts des parents de jeunes enfants sont actuellement sur le marché du travail, la plupart des enfants sont confiés à un type quelconque de services de garde. Les garderies réglementées par le gouvernement dans la province ne peuvent accueillir que 14 % des jeunes âgés de 12 ans et moins³². La plupart des enfants se font donc garder dans des lieux qui ne sont pas tenus de se conformer aux normes minimales. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick dépense moins que les autres provinces pour les places dans les garderies réglementées, le personnel des garderies ont de faibles salaires et souvent peu de formation, et les parents doivent payer un prix élevé pour les services, lorsqu'ils peuvent en trouver³³. En

²⁸ Statistique Canada, Enquête sur la population active, programme Z090715, traitement de données particulier.

²⁹ Statistique Canada, *L'emploi et le revenu en perspective : Le salaire minimum* (janvier 2009) en ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/75-001-x2009101-fra.htm>

³⁰ Monica Townson et Kevin Hayes, *Women and the Employment Insurance Program* (CCPA, novembre 2007), pdf (en anglais seulement):

www.policyalternatives.ca/documents/National_Office_Pubs/2007/Women_and_the_EI_Program.pdf

³¹ Women's Network PEI, *Improving Maternity and Parental Benefits for Canadians*, rapports de recherche en ligne (certains en français) : www.wnpei.org/improvingparben.html ; Rachel Cox avec Ruth Rose, *Améliorer les prestations de maternité et les prestations parentales pour les femmes en dehors du Québec: Propositions pour une réforme législative* (ANFD, août 2007), en ligne : <http://www.nawl.ca/ns/fr/publications-fr.html>

³² Ministère du développement social du N.-B., données en date de la fin mars 2007 et Statistique Canada 2006 estimations post censitaires mises à jour.

³³ Coalition des services de garde à l'enfance du N.-B., *Les services d'apprentissage et de garde au Nouveau-Brunswick a un tournant décisif* (juin 2007), en ligne : <http://www.nbccc-csgnb.ca/resources-f.asp>

matière de services de garde et d'apprentissage de qualité, le Canada accuse un retard par rapport à la plupart des pays développés. Pourtant, de nombreuses recherches révèlent que les six premières années de la vie d'un enfant jouent un rôle primordial dans sa réussite scolaire, professionnelle et sociale et qu'il y a des gains importants pour la société (préparation à l'école, économies réalisées au titre des programmes sociaux, accroissement de la productivité et augmentation des recettes fiscales)³⁴.

Autres programmes

Logement – Il y a de longues listes d'attentes pour le logement subventionné dans notre province. Beaucoup trop de néo-brunswickois se voient obligés de vivre dans des logements ne répondant pas aux normes ou dans les conditions précaires. Les femmes autochtones font face à de longues listes d'attente pour une maison dans les réserves des Premières nations, des situations de surpeuplement et des logements en état de délabrement, tandis que les femmes autochtones vivant hors réserve sont aux prises avec le racisme et le manque de logements abordables³⁵. Les personnes seules âgées de moins de 65 ans, une population surreprésentée parmi les démunis, ne sont pas une priorité pour le logement subventionné. Le nombre grandissant de femmes et d'enfants sans-abri comprend des gens qui vivent dans la rue mais aussi ce qu'un groupe communautaire caractérise des sans-abri « cachés », qui couchent sur les sofas des amis ici et là ou qui sont à un chèque de l'expulsion de leur propre logement.³⁶

Aide juridique – L'accès à des services juridiques financés par l'État en matière de droit civil est extrêmement limité au Nouveau-Brunswick, comme ailleurs au Canada³⁷. La couverture limitée en matière de droit de la famille désavantage les femmes qui ont besoin d'une représentation et de conseils d'ordre juridique sur des questions comme la garde des enfants et la division des biens matrimoniaux, mais qui ne peuvent se payer de tels services. Présentement, seules les femmes qui sont victimes de violence conjugale ont le droit à la représentation juridique. Il n'y a aucune aide juridique en ce qui a trait aux problèmes liés aux droits des démunis, comme les dossiers d'appel aux fins de l'aide sociale et les litiges entre propriétaires et locataires.

Santé - Les femmes ont des besoins différents des hommes en matière de santé et font face à la discrimination dans l'accès aux services, surtout si elles sont pauvres ou doivent composer avec d'autres désavantages. Les femmes assument la responsabilité principale de la contraception et le fardeau des grossesses non désirées, mais ne se voient pas garantir l'accès à de l'information précise et confidentielle et à des services abordables, dans les domaines de la planification familiale, de l'avortement, de la prévention et du traitement des infections transmissibles sexuellement, des soins à la mère et au nouveau-né. Les besoins des adolescentes en matière de santé de la reproduction sont particulièrement criants³⁸. Les femmes

³⁴ Voir, à titre d'exemple, UNICEF Innocenti Research Centre, *La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant. Tableau de classement des services de garde et d'éducation des jeunes enfants dans les pays économiquement avancés* (décembre 2008), en ligne : <http://www.unicef-irc.org/cgi-bin/unicef/Lunga.sql?ProductID=511>

³⁵ *L'égalité et les femmes autochtones: un document destiné à guider le Conseil consultatif sur la condition de la femme au N.-B. dans son travail d'appui des revendications des femmes autochtones* (Fredericton : CCCF-N.-B., avril 2006); Association des femmes autochtones du Canada, *Information documentaire sur les femmes autochtones et le logement* (novembre 2004), en ligne : <http://www.nwac-hq.org/fr/reports.html>

³⁶ UCSN, *Responding to the Voices of Poverty...6 Years Later* (octobre 2004), p. 5. Voir aussi National Working Group on Women and Housing, "Women's Housing Facts" (sept. 2006), en ligne (en anglais seulement) : www.equalityrights.org/NWG/facts.html

³⁷ CCCFNB, *L'aide juridique en matière civile et les femmes : Document de travail* (printemps 2007), pdf : www.acswccf.nb.ca/french/documents/LEGAL%20AID%20FR%20FINAL.pdf ; Lisa Addario, *Un pied dans la porte. Les femmes, l'aide juridique en matière civile et l'accès à la justice* (ANFD, septembre 1998), pdf : dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection/SW21-34-1998F.pdf

³⁸ Voir, à titre d'exemple, le rapport élaboré pour le Fonds pour les projets nationaux du PACE et du PCNP

de tous âges sont plus souvent que les hommes victimes de violence sexuelle et physique, plus susceptibles de souffrir des troubles de l'alimentation et de la dépression, et de tenter de se suicider. Le stigma rattaché à l'abus de l'alcool ou des drogues par les femmes est plus négatif et leur dépendance peut avoir des effets plus néfastes sur la santé que chez les hommes. Pourtant, les listes d'attente sont longues aux centres de santé mentale de la province, il n'y a pas de centre de traitement à long terme de la toxicomanie en milieu fermé pour les femmes adultes, les femmes incarcérées ont un accès très limité aux services de traitement des dépendances et les séances de counselling pour la toxicomanie sont offertes aux femmes en groupe mixtes dans plusieurs régions. Les femmes vivent plus longtemps que les hommes et dépendent davantage des services de soutien à domicile subventionnés - mais toujours à un niveau inadéquat - par le ministère du Développement social.

Les coûts de la pauvreté

Nous payons très cher le prix de la pauvreté. Une quantité importante de preuves font état des répercussions profondes de la pauvreté sur les personnes, sur les collectivités et sur les économies. Les gens qui vivent dans la pauvreté se heurent souvent à la discrimination, à l'impuissance et à l'exclusion par rapport aux activités sociales et économiques. Cette marginalisation des démunis se traduit par une perte de potentiel humain pour la société.

La communauté internationale perçoit dorénavant la pauvreté comme une violation des droits humains, cause et conséquence de privation. Lorsqu'une personne vit dans le besoin et dans la peur, comment peut-elle exercer quelque autre droit fondamental que ce soit? Le Canada est signataire d'une quantité impressionnante d'accords internationaux en matière de droits humains, qui mettent en évidence les interrelations entre les droits à la vie, à la liberté, à la sécurité de la personne, au meilleur niveau de santé atteignable, à une bonne alimentation, à un logement convenable, à la sécurité sociale, à l'éducation et à la participation au processus démocratique pour les femmes et pour les hommes³⁹. Le respect de ces engagements, de même que de la Charte suppose des initiatives visant à renforcer l'autonomie des démunis et à responsabiliser les autorités publiques par rapport à leurs obligations à l'endroit de tous les citoyens.

Vivre dans la pauvreté peut impliquer une visite mensuelle humiliante à la banque alimentaire, un refus d'ouverture de compte bancaire ou d'octroi de prêt ou un refus de location de logement. Des prestataires d'aide sociale du Nouveau-Brunswick interrogés aux fins d'une étude réalisée en 2005 évoquaient des sentiments perpétuels d'inquiétude et de stress, une perte d'estime de soi et une extrême désolation devant la souffrance de leurs enfants. « Je n'arrive pas à me détendre, car je me demande continuellement ce que je vais faire le lendemain », disait l'un d'entre eux. « C'est une situation qui nous brise, qui nous diminue », déclarait un autre⁴⁰. D'autres ont exprimé des frustrations quant aux règles de l'aide sociale, qui les tiennent prisonniers du système, à la surveillance et au jugement des voisins, prêts à dénoncer toute situation de fraude⁴¹.

de Santé Canada par le Réseau de soutien pour les jeunes parents célibataires d'Ottawa-Carleton, le Centre d'amitié autochtone de Timmins et l'Institut canadien de la santé infantile, *Anticiper, reporter et entourer : Cadre d'intervention pour réduire le taux de grossesse chez les adolescentes au Canada* (sept. 2000), en ligne : <http://www.phac-aspc.gc.ca/dca-dea/pdfa-zfrançais-fra.php#A>

³⁹ Voir, par exemple, le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, en ligne : http://www.unhcr.ch/french/html/menu3/b/a_cescr_fr.htm

⁴⁰ Ysabel Provencher et Chantal Bourassa, *La vie à l'aide sociale au Nouveau-Brunswick* (Laboratoire de recherche-action, École de travail social, Université de Moncton, juillet 2005), en ligne : <http://www.acswccc.nb.ca/french/acsw3.asp#documents>

⁴¹ Ibidem; voir également les commentaires du groupe de consultation présentés dans UCSN, *Responding to the Voices of Poverty...6 Years Later* (octobre 2004) et *Stormy Seas* (Saint John: UCSN, 2003), un recueil de poèmes et de textes de femmes vivant dans la pauvreté.

Comme le déclarait une ministre de l'Église Unie de Moncton dans une récente lettre ouverte au ministre du Développement social, « les efforts constants que doivent déployer les démunis pour arriver à se nourrir, se vêtir et se chauffer engendrent un stress qui fait de leur quotidien une lutte épuisante. Ils ont peu d'énergie, de temps et d'argent pour offrir à leurs enfants des activités enrichissantes qui leur permettraient d'acquiescer de l'assurance et qui favoriseraient leur réussite. La dépression et l'anxiété, habituellement non diagnostiquées et souvent perçues comme étant de la paresse, affligent grandement les familles à faible revenu⁴². »

La pauvreté rend les femmes plus vulnérables à l'exploitation et aux abus. L'insécurité économique peut les rendre davantage susceptibles de demeurer dans des relations abusives. Certaines femmes empruntent la voie de la criminalité et de la prostitution pour nourrir les leurs. Le manque d'accès à la formation, à l'instruction, aux services de garde et aux autres mesures de soutien constitue des obstacles monumentaux pour les femmes démunies cherchant à améliorer leur sort.

Le rapport entre le revenu et la santé a fait l'objet de beaucoup d'écrits. Toutefois, les interactions complexes de ces indicateurs avec le genre et le sexe ont reçu moins d'attention⁴³. Les femmes à plus faibles revenus sont davantage susceptibles que les autres femmes et que les hommes d'éprouver des problèmes de santé et d'être atteintes plus fréquemment et plus grièvement de maladies chroniques et de blessures. L'état de santé des femmes autochtones est particulièrement compromis⁴⁴. De nombreux problèmes de santé sont liés à la pauvreté. Parmi ceux-ci figurent les problèmes de faible poids à la naissance, d'espérance de vie réduite, de même que les taux de diabète, d'obésité et de maladies cardiaques. Les femmes à faible revenu peuvent difficilement se procurer des aliments nutritifs, participer à des activités récréatives et se prévaloir de services de prévention en matière de santé. Les stress engendrés par une vie de pauvreté favorisent l'émergence de problèmes de toxicomanie et de santé mentale, particulièrement chez les femmes, qui sont davantage sujettes à la dépression.

Les enfants qui grandissent dans la pauvreté sont susceptibles de subir diverses répercussions à long terme : faible rendement scolaire, taux de décrochage élevé, exclusion des activités sportives, récréatives et culturelles. Une fois adultes, leur santé, leur vie professionnelle et leur revenu en souffrent souvent⁴⁵. Lorsque les grossesses adolescentes s'ajoutent au cycle de la pauvreté intergénérationnelle, les problèmes ne font que s'aggraver. Une récente étude communautaire effectuée à Saint John, la région de la province où le taux de grossesses adolescentes est le plus élevé, met en évidence les souffrances des jeunes femmes enceintes et des jeunes mères célibataires aux prises avec un emploi peu rémunéré en raison du manque de services de garde et de la rareté des ressources communautaires⁴⁶.

⁴² Propos de la rév. Gail MacDonald, ministre de l'Église Unie Humphrey Memorial, à Moncton, dans *The Establishment of a Working Group to Arrive at a Poverty Reduction Strategy for New Brunswick*, présenté à l'hon. Mary Schryer, ministre du Développement social (17 juin 2008).

⁴³ Voir, par exemple, Ronald Colman, *A Profile of Women's Health Indicators in Atlantic* (Halifax: GPI Atlantic, 2003), en ligne (en anglais seulement) : <http://www.gpiatlantic.org/publications/health.htm> ; Lissa Donner et coll., *A Profile of Women's Health in Manitoba* (Centre d'excellence pour la santé des femmes — région des Prairies, novembre 2008) (en anglais seulement) ; Ontario Physicians Poverty Working Group, "Why Poverty Makes Us Sick", *Ontario Medical Review* (mai 2006), p. 32-37 (en anglais seulement) ; <http://web2.gov.mb.ca/bills/39-2/b226f.php> ; Heather M. Orpana, Louise Lemyre et Ronald Gravel, *Revenu et détresse psychologique : le rôle de l'environnement social*, Rapports sur la santé de Statistiques Canada, (Vol. 20, n° 1, 2009) at <http://www.statcan.gc.ca/pub/82-003-x/2009001/article/10772-fra.htm>

⁴⁴ Association des femmes autochtones du Canada, *Document préliminaire sur la santé des femmes autochtones* (octobre 2004), en ligne : <http://www.nwac-hq.org/fr/reports.html>

⁴⁵ Voir, par exemple, David P. Ross et Paul Roberts, *Le bien-être de l'enfant et le revenu familial : un nouveau regard au débat sur la pauvreté* (Ottawa : Conseil canadien de développement social, 1999), en ligne : <http://www.ccsd.ca/francais/pubs/1999/bee/toc.htm>

⁴⁶ Business Community Anti-Poverty Initiative, *Influencing Healthy Public Policy for Pregnant and Parenting Young Women* (juin 2006), pdf (en anglais seulement),

En plus de freiner bien des vies et d'entraver de nombreuses possibilités, la pauvreté entraîne également une hausse des dépenses liées à la santé, aux services sociaux et à la criminalité, de même que des coûts de substitution liés à la faiblesse de la productivité et à la perte de revenus d'impôts. Selon des analyses quantitatives effectuées dans certaines régions du Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde, des investissements publics centrés sur des initiatives de réduction de la pauvreté pourraient engendrer d'importantes économies à long terme et de meilleures retombées économiques⁴⁷. Une récente étude financée par l'Ontario Association of Food Banks a révélé que le coût total de la pauvreté en Ontario équivaut à une proportion se situant entre 5,5 et 6,6 % du produit intérieur brut de la province. Cela représente, pour chaque ménage ontarien, un coût annuel de 2 299 \$ à 2 895. On estime que les gouvernements fédéral et ontarien perdent entre 10,4 et 13,1 milliards de dollars par année en raison de la pauvreté, ce qui équivaut à 17 % du budget provincial⁴⁸.

D'autres juridictions

Quatre autres provinces ont mis en place des stratégies globales de réduction de la pauvreté ou se sont engagées à en instaurer. Le Québec a été le premier à adopter une loi cadre, en 2002, suivie d'un plan d'action, en 2004. Vint ensuite, en 2006, le plan d'action de Terre-Neuve-et-Labrador⁴⁹. L'Ontario a dévoilé son plan en décembre 2008⁵⁰. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a reçu le rapport de son groupe de travail en juin 2008 et doit lancer une stratégie au début de 2009⁵¹. Le Manitoba a mis en place en 2007 une stratégie quadriennale axée sur l'emploi, dans le but d'aider les gens à migrer de l'aide sociale au marché du travail, mais un projet de loi d'initiative parlementaire qui aurait pu donner lieu à un plan cohérent de réduction de la pauvreté ne s'est pas rendu au-delà de l'étape de la deuxième lecture, en mai 2008⁵².

http://tamarackcommunity.ca/downloads/vc/SJ_YoungMothers_0706.pdf ; et document de travail *Closing the Gaps: Ensuring Pregnant Teens and Young Women Succeed* (juin 2006), pdf (en anglais seulement), http://tamarackcommunity.ca/downloads/vc/SJ_Closing_Gap_june2906.pdf

⁴⁷ Karen Hayward, *The Health Costs of Poverty in Canada: A Literature Review of the Evidence and Methodologies Needed to Produce a Full Report* (GPI Atlantic, mars 2008), en ligne (en anglais seulement) : <http://www.gpiatlantic.org/publications/health.htm>

⁴⁸ Nathan Laurie, *The Cost of Poverty: An Analysis of the Economic Cost of Poverty in Ontario* (Toronto : OAFB, novembre 2008), en ligne (en anglais seulement) : <http://www.oafb.ca/>

⁴⁹ La loi définit la vision, les organismes de soutien et les obligations du gouvernement. The law set out the vision, the supporting agencies, and the obligations of government. *Projet de loi 112 : Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, en ligne : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/L_7/L7.html; gouvernement du Québec, *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir* (avril 2004), en ligne : http://www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=publications/pdf/ADMIN_plan-action-lutte-pauvrete.pdf; gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, *Reducing Poverty: An Action Plan*, 2006, en ligne (en anglais seulement) : <http://www.hrle.gov.nl.ca/hrle/poverty/index.html> ; voir également le discours du budget du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, le 21 mars 2005, p. 25,

http://www.budget.gov.nl.ca/budget2005/speech_1.htm (en anglais seulement); Chantal Collin, *Stratégies de réduction de la pauvreté au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador* (Ottawa : Bibliothèque du Parlement, octobre 2007), en ligne : www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/prb0723-f.htm

⁵⁰ Stratégie de l'Ontario, en PDF : *Rompres le cycle : Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario* (4 décembre 2008).

⁵¹ *Report of the Poverty Reduction Working Group* (Nouvelle-Écosse), 30 juin 2008, en ligne (en anglais seulement) : <http://www.gov.ns.ca/coms/specials/poverty/PovertyReductionStrategy.html>

⁵² Le projet de loi 226, *Loi sur l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté*, s'inspire de la loi du Québec. En ligne : <http://web2.gov.mb.ca/bills/39-2/b226f.php> Pour en savoir davantage sur la stratégie du Manitoba en matière d'emploi, Travail profitable, visiter les pages suivantes : <http://www.gov.mb.ca/rewardingwork/index.fr.html> et <http://news.gov.mb.ca/news/index.fr.html?archive=&item=1433>

Ces stratégies provinciales ont en commun certains principes directeurs, particulièrement bien énoncés dans le plan d'action de Terre-Neuve-et-Labrador :

- une définition de la pauvreté qui reconnaît les torts causés par l'exclusion sociale, la perte de pouvoir et de contrôle et l'incapacité de satisfaire ses besoins essentiels. Dans cette perspective, l'élimination des préjugés et l'incitation à la participation entière à la vie sociale et économique, afin de permettre aux gens d'atteindre leur plein potentiel humain, font partie de la solution;
- une vision globale du problème qui reconnaît les liens entre le développement social et économique, ainsi que la nécessité d'une approche polyvalente à long terme rejoignant divers domaines, comme l'emploi, l'éducation, le logement, la santé, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, de même que les mesures fiscales;
- une approche diversifiée qui reconnaît le caractère sexospécifique de la pauvreté et le fait que certains groupes, notamment les Autochtones et les personnes atteintes d'un handicap, sont moins avantagés que d'autres et nécessitent des mesures adaptées à leur réalité particulière;
- établissement d'objectifs, de cibles et d'échéanciers concrets, assortis d'une série d'indicateurs clairement définis pour évaluer les progrès;
- approche axée sur l'action concertée dans l'ensemble des ministères gouvernementaux, afin d'éviter les lacunes, les chevauchements et les politiques improductives;
- rôle de participation du gouvernement fédéral à certains dossiers de réforme et reconnaissance de la nécessité de voir les principaux ordres de gouvernement travailler en collaboration;
- approche collaborative engagée dans un processus constant de consultation significative auprès des groupes et des organismes communautaires, afin de veiller à ce que les efforts en matière de réduction de la pauvreté puissent régulièrement profiter de rétroactions inspirées de l'expérience de vie et des perspectives de personnes vivant dans la pauvreté.

Il est trop tôt pour évaluer les résultats de ces stratégies provinciales, mais il y a des leçons à tirer des grandes initiatives de lutte contre la pauvreté mises en place dans d'autres pays. À l'instar des plans d'action provinciaux, les stratégies nationales élaborent une vision à long terme qui reconnaît les inégalités entre hommes et femmes et le statut marginal de certains groupes, qui fixe des objectifs concrets, qui investit stratégiquement dans les infrastructures économiques et sociales et qui fait régulièrement rapport des résultats obtenus⁵³.

Depuis plusieurs années, les vingt-cinq États membres de l'Union européenne mettent en commun leurs pratiques stratégiques au sein de leur processus de protection sociale et d'inclusion sociale, qui coordonne et encourage les actions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et de réformer leur système de sécurité sociale. Tous les deux ans, les pays membres présentent des rapports très détaillés, contenant des indicateurs communs, qui comportent une mise à jour des progrès réalisés et des aspects qui demeurent préoccupants. L'égalité entre les sexes constitue un élément essentiel de cette vision commune. Ce processus s'inscrit dans la réalisation de l'objectif stratégique de l'Union européenne, visant une croissance économique soutenue, des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, de même qu'une plus grande cohésion sociale à l'horizon 2010⁵⁴.

⁵³ Conseil national du bien-être social, *Résoudre la pauvreté : quatre pierres angulaires d'une stratégie nationale viable pour le Canada* (Vol. 126, hiver 2007), p. 3-7, en ligne : <http://www.ncwcnbes.net/fr/research/antipoverty-antipauvrete.html>

⁵⁴ Voir Union européenne, *Emploi, affaires sociales et égalité des chances, Protection sociale et inclusion sociale*, en ligne : http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/the_process_fr.htm

Par exemple, en 1999, le Royaume-Uni a mis sur pied une stratégie visant à réduire de 25 % son taux de pauvreté infantile pour 2004-2005, puis de moitié d'ici 2010, et enfin, à zéro d'ici 2020. Parmi les autres objectifs spécifiques du programme du Royaume-Uni figure la création, d'ici 2010, d'espaces abordables en service de garde pour tous les enfants âgés de 3 à 14 ans. Le Royaume-Uni rapporte avoir réussi à réduire de 25 % son taux de pauvreté infantile peu après 2004-2005, soit l'objectif qu'il s'était fixé⁵⁵.

La Suède est souvent considérée comme un modèle au chapitre de la sécurité sociale. Elle réussit depuis longtemps beaucoup mieux que le Canada en ce qui a trait à la pauvreté des familles monoparentales, en partie grâce à sa généreuse politique familiale, qui prévoit des allocations directes, des services de garde, des congés parentaux et d'autres mesures de soutien qui aident les parents à combiner travail et responsabilités familiales⁵⁶.

De nombreux groupes de réflexion nationaux et groupes de défense en matière de politique sociale soutiennent qu'il est également temps que le Canada adopte une politique nationale de lutte contre la pauvreté⁵⁷. Le gouvernement fédéral, souligne-t-on, a un rôle plus important à jouer en ce qui a trait à la réduction de la pauvreté et de l'exclusion, compte tenu de ses importants pouvoirs d'application des ressources et d'imposition. Un cadre national permettrait l'intégration des initiatives de réduction de la pauvreté au sein du gouvernement fédéral et soutiendrait les efforts des gouvernements provinciaux et territoriaux en la matière. Parmi les domaines fondamentaux de financement fédéral figurent les services de garde, la santé et le bien-être des Autochtones, le développement du marché du travail, les prêts étudiants et le logement. Une série d'objectifs nationaux d'ordre comparatif pourrait être fixée, par exemple, l'atteinte du seuil de pauvreté le plus bas parmi les pays du G8 ou de l'OCDE, assortie d'un but spécifique comme celui de réduire de moitié le taux global de pauvreté d'ici 10 ans, ainsi que de cibles visant les groupes à haut risque, comme les familles monoparentales dirigées par une femme et les femmes autochtones. Le manque de volonté politique et les défis en matière de collaboration entre les ordres de gouvernement représentent toutefois des obstacles pour ce nouveau rôle de leadership du gouvernement fédéral.

⁵⁵ Rapport stratégique national du Royaume-Uni sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2008-2010, p. 2-3, en ligne (en anglais seulement) : http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/naps_en.htm

⁵⁶ Rapport stratégique national de la Suède sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2008-2010, en ligne (en anglais seulement) : http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/naps_en.htm; Timothy Smeeding, "Government Programs and Social Outcomes: The United States in Comparative Perspective", 2003, à <http://www.olin.wustl.edu/macarthur/bio/smeeding.htm> (en anglais seulement); UNICEF, *La pauvreté des enfants dans les pays riches 2005*, à <http://www.unicef.org/french/sowc06/pdfs/repcard6f.pdf>

⁵⁷ Conseil national du bien-être social, *Résoudre la pauvreté : quatre pierres angulaires d'une stratégie nationale viable pour le Canada* (Vol. 126, hiver 2007), p. 3-7, en ligne : <http://www.ncwcnbes.net/fr/research/antipoverty-antipauvrete.html>; CCPA; Chantal Collin, *Réduction de la pauvreté au Canada : rôle du gouvernement fédéral* (Ottawa : Bibliothèque du Parlement, octobre 2007), en ligne : www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/prb0722-f.htm

POSITION DU CONSEIL CONSULTATIF

Une action gouvernementale centrée est fondamentale afin de réduire et de prévenir la pauvreté. Non seulement cela a-t-il du sens du point de vue économique — le développement socioéconomique durable étant en jeu — mais il s'agit d'une question de justice.

Notre ensemble actuel de programmes publics et d'initiatives du secteur bénévole et communautaire ne suffit pas à aider les citoyens à faible revenu. Le filet de sécurité sociale contient de nombreuses lacunes que les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif ne peuvent combler. Il nous faut améliorer l'accès à des emplois convenables garantissant un salaire vital pour les personnes aptes au travail, offrir suffisamment de soutien aux personnes qui ne peuvent travailler, et permettre à tous les citoyens et citoyennes de participer pleinement à la vie économique et sociale de leur collectivité. Les Néo-Brunswickois qui ont participé aux consultations sur le renouvellement de la politique sociale ont déclaré que le développement social et le développement économique constituaient deux côtés de la même pièce de monnaie, « interdépendants et tout aussi importants l'un que l'autre ». Ils ont en outre souligné que les « sociétés qui n'investissent pas dans des domaines comme les soins de santé, l'éducation, les soins prénataux, le développement et l'éducation des enfants ne peuvent produire le calibre de dirigeants et d'employés nécessaires pour stimuler l'économie⁵⁸. »

Nous demandons au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'adopter une stratégie factuelle de réduction de la pauvreté, fondée sur des données probantes, comportant les éléments suivants :

Intégration d'une perspective différenciée selon les sexes. Les femmes et les enfants risquent davantage de souffrir de la pauvreté, vivent la pauvreté différemment et doivent affronter, alors qu'elles luttent pour se sortir de la pauvreté, des contraintes différentes de celles des hommes. Les femmes autochtones, monoparentales, handicapées, nouvelles arrivantes, toxicomanes et celles qui ont des démêlés avec la justice comptent parmi les personnes les plus affligées par la pauvreté. Il faut absolument que les efforts en matière de réduction de la pauvreté tiennent compte de ces différences, et ce, à toutes les étapes du processus d'élaboration, d'implantation et d'évaluation de la politique. Les politiques, les programmes et les services doivent faire l'objet d'une analyse différenciée selon les sexes, afin de révéler toute répercussion positive ou négative, actuelle ou éventuelle, sur la position relative des femmes, des hommes et de divers groupes de femmes et d'hommes. Les décideurs doivent travailler en collaboration avec les groupes autochtones afin d'élaborer des mesures appropriées pour contrer la pauvreté chez les femmes autochtones.

Adoption d'une approche globale et coordonnée axée sur la prévention. Des mesures doivent être mises en œuvre pour pallier la situation des personnes démunies et désavantagées : aide sociale, salaire minimum, éducation, formation, politique fiscale, logement, santé et soutien aux soignants. Il ne suffit pas d'atténuer les symptômes de la pauvreté. Les initiatives doivent également viser les situations qui contribuent à perpétuer la pauvreté. Pour éviter les lacunes, les chevauchements et les initiatives improductives, il importe d'assurer une bonne coordination des mesures dans l'ensemble des ministères, de même qu'entre tous les ordres gouvernementaux et les autorités autochtones.

Établissement de cibles concrètes et d'échéanciers, avec un suivi et des mécanismes de communication bien encadrés. Il est essentiel d'établir des objectifs significatifs et précis afin de réduire la pauvreté, d'effectuer un suivi des progrès au moyen de mesures acceptables et de veiller à la responsabilisation en ce qui a trait aux résultats. Des données désagrégées en fonction du sexe et de la diversité devront être utilisées aux fins de l'évaluation des résultats et des rapports diffusés périodiquement.

⁵⁸ *Bâtir notre avenir : rapport sur le renouvellement de la politique sociale* (Fredericton, Secrétariat du renouvellement de la politique sociale, 1999), p. 21.

Le plan devrait viser les domaines d'action prioritaire suivants :

Salaire minimum : Augmentation du salaire minimum de façon à ce que le revenu annuel d'un travailleur à plein temps soit au moins égal au seuil de la pauvreté et introduction d'une formule reliant les futures hausses à une norme objective et évolutive, prévoyant une indexation au coût de la vie. Un emploi à plein temps rémunéré au salaire minimum devrait garantir une vie exempte de pauvreté (au-dessus des seuils de faible revenu de Statistique Canada).

Écart salarial hommes-femmes : Mise en œuvre d'autres actions pour réduire l'écart salarial hommes-femmes, comme le financement d'initiatives s'adressant aux femmes en matière de formation et d'intégration au marché du travail dans des métiers non traditionnels, ainsi que l'introduction de lois proactives d'équité salariale pour les secteurs public et privé, en vertu desquelles les emplois traditionnellement occupés par des femmes seront rémunérés à leur juste valeur. Aujourd'hui, les femmes sont au moins aussi scolarisées que les hommes et occupent un emploi rémunéré durant la majeure partie de leur vie. Un nombre croissant de femmes occupent des métiers à prédominance masculine et des emplois comportant un niveau élevé de responsabilité. Toutefois, les gains moyens des femmes au N.-B. sont inférieurs à ceux des hommes, un écart salarial qui a des conséquences à long terme pour les femmes, dont des prestations de retraite et des économies moins élevées.

Assurance-emploi : Réforme des règles d'admissibilité et des niveaux de prestations du programme d'assurance-emploi afin qu'ils soient mieux adaptées à la réalité professionnelle et familiale des femmes. En raison des règles de couverture et des niveaux de prestations de l'assurance-emploi, de nombreuses personnes sans emploi au Canada sont laissées pour compte malgré les contributions qu'elles ont versées. Beaucoup plus de femmes que d'hommes ne sont pas admissibles à des prestations ordinaires d'assurance-emploi. Bon nombre de femmes ne sont pas admissibles aux prestations de maternité et parentales prévues ou ne peuvent subvenir à leurs besoins en ne recevant que 55 % de leur salaire habituel. Il faut par ailleurs améliorer le programme du congé de soignant pour aider les femmes qui doivent s'occuper des membres de la famille vieillissants ou souffrant de maladies chroniques.

Services de garde à l'enfance : Investissement dans la création d'un système de garderies de qualité, abordable, financé par le gouvernement et sans but lucratif auquel tous les enfants auront accès. La plupart des enfants sont dans un quelconque service de garde, la plupart étant des milieux de garde ne répondant pas aux normes minimales. Les services de garde à l'enfance doivent être valorisés en tant que services publics essentiels, au même titre que les écoles publiques et les soins de santé. Il nous faut investir en vue de la création de places abordables en services de garde – surtout pour les nourrissons - et veiller à l'enrichissement de la formation et de la rémunération du personnel des services à l'enfance. Il nous faut investir dans des services offrant des milieux d'apprentissage sécuritaires et bien équipés, ainsi que des horaires variables qui puissent répondre aux besoins de tous les parents, travailleuses et travailleurs de quart, étudiantes et étudiants ou mères au foyer.

Logement abordable : Investissement dans de nouvelles constructions, dans la rénovation et dans des suppléments au loyer afin de permettre à tous les citoyens d'accéder à des logements de qualité à des prix abordables. Un logement convenable est essentiel pour mener une vie productive et en sécurité, et cela pour des citoyens de tous les âges, dans toutes les régions, dont les personnes ayant des handicaps. Le coût à la hausse du logement et les longues listes d'attente pour le logement subventionné pousse un nombre grandissant de femmes dans des logements ne répondant pas aux normes ou à la rue. Les femmes autochtones vivant dans ou hors des réserves ont des besoins criant dans ce domaine.

Santé : Mise en œuvre d'une stratégie compréhensive sur la santé de la reproduction avec des mesures visant à réduire le taux de grossesses non voulues, surtout chez les adolescentes, et améliorer l'accès des femmes aux services de santé mentale et de traitement des dépendances. On note encore trop d'adolescentes enceintes et des variations importantes entre les régions. Devenir parent trop tôt peut limiter les chances d'éducation et d'emploi, pose des dangers pour le bien-être des mères et des enfants et contribue à perpétuer le cycle de la pauvreté. Les jeunes et les gens de tous les âges au N.-B. doivent avoir accès à des renseignements et des services confidentiels et sans jugement sur les questions entourant la planification familiale, l'avortement, la prévention et le traitement des infections transmises sexuellement, le soin de la mère et du nouveau-né et l'appui aux parents. Les besoins des femmes en matière de traitement des dépendances et de santé mentale sont différents de ceux des hommes, les services offerts sont souvent peu adaptés à leurs besoins et l'accès est limité.

Aide sociale : Augmentation des prestations d'aide sociale et instauration d'une norme objective exigeant leur majoration en fonction des coûts croissants liés aux besoins fondamentaux et des conditions minimales nécessaires à la dignité humaine. Réforme des politiques d'aide sociale assorties de répercussions punitives ou contreproductives.

Les prestations d'aide sociale sont très inférieures au seuil de la pauvreté. Le gouvernement fédéral doit bonifier le financement consenti aux provinces aux fins de l'aide sociale. Il doit également assortir le Transfert canadien en matière de programmes sociaux de normes nationales prévoyant l'adaptation des prestations d'aide sociale par rapport au véritable coût de la vie. Certaines politiques d'aide sociale pénalisent les gens qui tentent de s'en sortir. La politique sur l'unité économique, ou sur le revenu du ménage est un exemple. L'admissibilité devrait être déterminée de façon individuelle, en fonction du revenu et des besoins du demandeur dans le cas des célibataires qui ne sont ni légitimement mariés, ni en union libre légalement reconnue. L'unité économique devrait être redéfinie de façon à correspondre aux obligations de soutien financier stipulées dans les autres lois s'appliquant aux Néo-Brunswickois mariés ou en union libre.

Accès à la justice : Accroissement de l'offre de services d'aide au droit familial et d'aide juridique civile en matière de droit de la famille et élargir la couverture aux problèmes liés aux droits des démunis. L'accès à des services juridiques financés par l'État en matière de droit civil est extrêmement limité au Nouveau-Brunswick, comme ailleurs au Canada. La couverture limitée en matière de droit de la famille désavantage les femmes qui ont besoin d'une représentation et de conseils d'ordre juridique mais qui ne peuvent se payer de tels services. Il n'y a aucune aide juridique en ce qui a trait aux problèmes liés aux droits des démunis, comme les dossiers d'appel aux fins de l'aide sociale et les litiges entre propriétaires et locataires.

Politique fiscale : Élimination des politiques fiscales ayant pour effet de creuser l'écart de revenu existant entre les femmes et les hommes, et notamment, entre des groupes particuliers de femmes et d'hommes. La structure fiscale progressive doit en outre être maintenue et toute baisse d'impôt qui favoriserait les hauts salariés doit être évitée. La fiscalité constitue un important outil de politique publique permettant la redistribution des ressources ou l'augmentation de l'inégalité. Il faut à tout le moins veiller au maintien du modeste niveau de progressivité qui caractérise le système fiscal actuel du Nouveau-Brunswick, puisqu'il contre légèrement l'écart de revenu hommes-femmes en prélevant un pourcentage d'impôt plus élevé chez les plus hauts salariés. Une structure fiscale plus uniforme, voire unique, pour les particuliers et pour les entreprises, désavantagerait grandement les personnes à faible revenu, en plus de compromettre les objectifs collectifs en matière d'équité sociale et économique par une réduction des revenus gouvernementaux. Les baisses et les crédits d'impôt qui enrichissent les hauts salariés ne garantissent nullement l'expansion des entreprises ni la création d'emplois par l'entremise d'une hausse de la consommation. Les pertes de revenus engendrées, toutefois, se soldent par des compressions directement liées à l'augmentation des iniquités existantes.